

SIGNALER UN ABUS : À QUI ? COMMENT ?

La protection des mineurs et des personnes vulnérables dépend de la vigilance de tous. C'est un devoir que de signaler tout manquement à ces règles.

• **Auprès de notre cellule d'écoute**

0033 (0)7 89 78 59 35
paroledevictimes@catholique65.fr

• **Auprès de la déléguée diocésaine**

0033 (0)7 57 41 18 63
deleguepreventionabus@catholique65.fr

N° d'urgence :

119 pour les mineurs

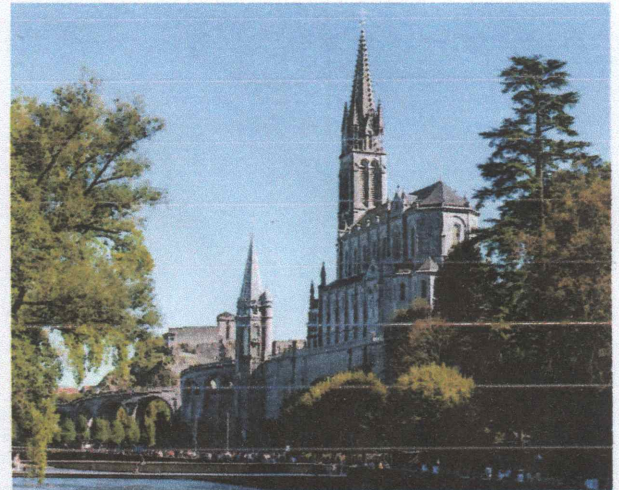
116 006

Numéro
d'aide
aux victimes
victimes@france-victimes.fr



La charte pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables est disponible sur le site : www.lourdes-france.org

PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

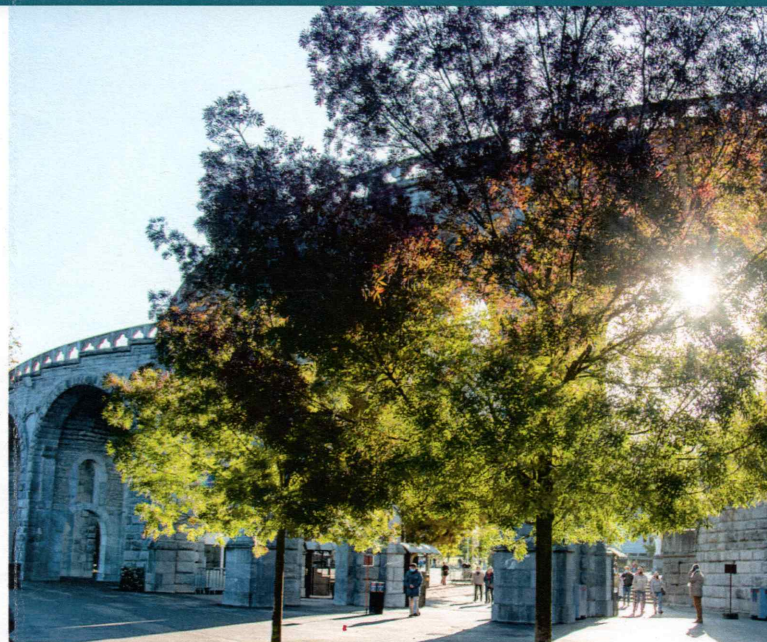


DOCUMENT DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

à l'usage des organisateurs de pèlerinages
et responsables de groupe

CONSEILS POUR UNE ATTITUDE DIGNE ET JUSTE

- **Soigner son langage** permet de marquer une saine distance.
- Veiller à ne pas se retrouver dans une **situation ambiguë**.
- Ne pas solliciter de **marques d'affection**.
- Être exemplaire.
- Ne pas télécharger d'**images inconvenantes**.
- **Etre attentif à la pudeur** de ceux qui nous sont confiés.
- **Ne jamais contraindre quelqu'un**, physiquement ou moralement.
- **Rester visible lors des échanges** avec des personnes vulnérables.
- Conseiller **sans culpabiliser**.
- **Aux piscines**, encore plus qu'ailleurs, **veiller au respect de la pudeur**.
- **Éviter tout contact ambigu**, inapproprié, ou pouvant être mal interprété.



- **Rester à une bonne distance physique et psychologique**, en évitant notamment toute forme de chantage affectif.
- **Travailler en équipe** pour adopter les bonnes postures.
- **Toujours être à plusieurs adultes** lors des situations de surveillance, notamment dans les dortoirs.